



Communiqué de presse du 18 mai 2006

01.71/FW

## Assemblée annuelle de la Conférence des directeurs sanitaires du 18 mai 2006 à Scuol GR

**La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé a décidé de poursuivre le dossier de la concentration de la médecine hautement spécialisée. Des mesures ultérieures concrètes seront décidées seulement après avoir pris connaissance des résultats des différentes expertises et avis. S'agissant du financement hospitalier, la CDS a confirmé sa position selon laquelle la révision de la loi sur l'assurance-maladie devait se concentrer d'abord sur l'introduction du financement des prestations demeuré incontesté. L'examen de mesures destinées à la promotion des soins médicaux ambulatoires de premier recours devra être intensifié.**

Scuol GR, 18.5.2006. Sous la présidence du directeur lucernois de la santé et des affaires sociales, le conseiller d'Etat Dr Markus Dürri, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a tenu son assemblée annuelle à Scuol GR. Elle a ainsi honoré l'invitation du gouvernement grison et du conseiller d'Etat Martin Schmid. La conférence a nommé au sein de son comité directeur le conseiller d'Etat Dr Philippe Perrenoud (Berne) qui succède au conseiller d'Etat bernois sortant Samuel Bhend.

Le principal point à l'ordre du jour de la conférence était la **concentration de la médecine hautement spécialisée**. Le rapport intermédiaire sur une expertise commandée à des experts internationaux, qui a été publié la semaine dernière par le Département zurichois de la santé, a été accueilli de manière positive. Il montre que des solutions différenciées doivent être recherchées suivant le domaine. Un avis de droit du professeur zurichois Biaggini soulève des questions de principe concernant l'application de la réglementation selon la RPT qui doivent être approfondies. Ces expertises sur la question des conditions cadres constitutionnelles et juridiques d'une convention intercantonale seront disponibles d'ici à l'automne 2006, ainsi que le rapport final de l'avis zurichois et de l'avis demandé par les cantons de Berne et Bâle-Ville. Sur cette base, la CDS décidera de la procédure à suivre lors de l'assemblée plénière de l'automne prochain.

La CDS s'engage pour que le projet de **financement hospitalier** se concentre d'abord sur les points inhérents à la réduction des coûts: introduction d'une rémunération liée aux prestations avec forfaits par cas et une base légale pour la gestion du système de rémunération DRG, introduction de comparaisons d'établissements et de dispositions relatives à la statistique. De plus, il s'agit d'intégrer dans la loi sur l'assurance-maladie la loi fédérale urgente sur les participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton. L'assemblée a été informée par le directeur médical de l'Institut pour la rémunération dans les hôpitaux (InEK), le Dr Martin Braun, sur les expériences positives faites en Allemagne avec l'introduction du système de rémunération par cas. Quant à l'entretien du système de rémunération DRG, la CDS a approuvé un plan de financement correspondant. Elle fait appel aux partenaires et au législateur pour prendre toutes les mesures en vue d'une introduction rapide et généralisée.

L'examen de mesures destinées à promouvoir les soins médicaux **ambulatoires de premier recours** devra être intensifié en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique. Un groupe de travail commun, comprenant les milieux intéressés du corps médical, se mettra en particulier en quête d'améliorations à apporter dans la médecine d'urgence et au niveau du financement de la formation postgrade.

Quant au conseiller d'Etat Joachim Eder (ZG), en sa qualité de président de l'ancien conseil de formation, il a rapporté sur les développements intervenus dans le domaine de la **formation professionnelle** ainsi que sur la réorganisation des travaux y relatifs de la CDS. Enfin, il a été présenté un rapport rédigé par l'Office fédéral de la santé publique sur les **stratégies de politique de santé**.

### Renseignements:

Dr Markus Dürri, conseiller d'Etat, président de la CDS (041 228 60 81)

Franz Wyss, secrétaire central de la CDS (031 356 20 20)

Cornelia Oertle Bürki, secrétaire centrale suppléante de la CDS (031 356 20 20)